



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recherche

Un(e) Responsable de la direction « Urbanisme, Transition Paysagère et Énergétique »

CATÉGORIE A
GRADE Ingénieur ou Attaché
 ou, à défaut, **CONTRACTUEL.**

TERRITOIRE ET CONTEXTE



Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Territoire rural, de moyenne montagne, situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et au cœur de l'Auvergne, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un le plus grand de France métropolitaine.

Il se distingue par de **nombreux patrimoines** naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles :

- > un volcanisme exceptionnel, tant dans la diversité de ses formes que de son étalement géographique
- > 3 massifs montagneux : Chaîne de Puys, Massif du Sancy, Massif du Cantal
- > 5 grands paysages qui organisent le territoire en régions naturelles :
 - . les Monts Dômes, ponctués par les 80 cratères de la Chaîne des Puys
 - . les reliefs accentués des Monts Dore
 - . les grands espaces du Cézallier
 - . le plateau verdoyant de l'Artense, la seule région non volcanique du Parc
 - . l'imposant stratovolcan cantalien
- > une mosaïque de milieux naturels, notamment forestiers (1/3 du Parc) et prairiaux (240 000 ha)
- > 60% du territoire reconnu pour le haut intérêt de sa biodiversité et près de 200 sites naturels remarquables
- > des ressources aquatiques de qualité : 3 400 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides (240 dans le Cézallier et l'Artense)
- > une culturel traditionnelle vivante : architecture ancienne en pierre volcanique, patrimoine historique et immatériel riche, savoir-faire propres et produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane, pierre volcanique...).



Le projet du territoire

Le territoire est actuellement classé en « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » de 2013 à 2028.

Sa **charte** constitue le projet de territoire adopté par les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région, ainsi que l'État.

Au regard des enjeux locaux, elle prévoit des mesures et principes en faveur, à fois, de la préservation des paysages et milieux naturels remarquables, ainsi qu'au développement économique et culturel durable du territoire. Visant la préservation et valorisation des patrimoines du territoire, la charte en vigueur du Parc traite du lien culturel et social, du cadre de vie et des activités économiques du territoire. Au regard de 3 orientations, les élus des collectivités et l'Etat s'engagent à œuvrer en faveur d'une gestion concertée et durable du territoire en fonction des enjeux locaux.

Chiffres clés

- . Surface : près 400 000 hectares
- . Taille : 120 km du Nord au Sud
- . Altitudes : de 400 à 1886 mètres
- . Collectivités : 147 communes, 12 groupements de communes
- . Acteurs locaux : environ 90 000 habitants



La gestion du Parc

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est géré par un **syndicat mixte**. Établissement Public de Coopération Intercommunal, il regroupe les 147 communes du territoire et leurs principaux groupements. Adhèrent également le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que les Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Ces collectivités ont toutes approuvé la charte du Parc, le projet du territoire du Parc, où elles s'engagent à mettre en œuvre des mesures et à respecter des principes qu'elles se sont fixées en faveur de la préservation des patrimoines du Parc et de la valorisation d'activités durables du territoire.

Géré par des élus et doté d'une équipe pluridisciplinaire, le Syndicat mixte du Parc a des rôles multiples :

- > aider les collectivités locales à mettre en œuvre ses mesures et principes (prestations de gestion de naturels à enjeux, accompagnement de projets notamment d'urbanisme, avis simples rendus sur de nombreux projets, veille à la cohérence et la coordination d'actions de partenaires...)
- > entraîner les habitants et les socioprofessionnels dans cette même dynamique :
 - . sensibiliser les publics aux valeurs du développement durable et de la charte (respect, proximité, mesure, solidarité...)
 - . conseiller les porteurs de projets
 - . inciter à valoriser durablement l'environnement et les patrimoines dans le cadre de projets novateurs et exemplaires.
 - . coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs...

Les thématiques traitées sont variées : éducation, culture, urbanisme, biodiversité, agriculture, tourisme et activités de pleine nature, gestion forestière, exploitation des ressources du sous-sol, conciliation des usages, gestion de la fréquentation, aménagement et valorisation de sites naturels...

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe d'environ 50 agents, répartis sur 2 sites administratifs : Montlosier, dans le Puy-de-Dôme (siège administratif) et Murat, dans le Cantal.

CONTEXTE DE L'OFFRE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc naturel régional de France (400 000 hectares). Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 16 EPCI, situés dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

En matière d'urbanisme et de paysage, la Charte 2013>2028 a pour objectifs de renforcer l'aide à la décision auprès des porteurs de projets (planifier à une échelle adaptée, mettre en synergie les structures de conseil, développer le porter à connaissance du Parc), de maîtriser l'espace au regard des différents enjeux (milieux naturels et aquatiques, activités agricoles, paysages, énergie, besoins sociaux, etc.), grâce à des outils adaptés et complémentaires (SCOT, PLUi, PLH, etc.).

Depuis 2013, le Syndicat mixte du Parc anime avec ses partenaires l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU), outil collectif apportant un soutien technique mutualisé aux collectivités. L'ARU accompagne la réalisation de PLU, d'écoquartiers, de projets de revitalisation des centres-bourgs, etc. En tant que Personne publique associée (PPA), le Syndicat mixte est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme et rend des avis sur les projets arrêtés. Parallèlement, l'animation du Plan de paysage " Vallée de la Rhue - Val de Sumène ", lancé en 2018, doit permettre de traduire de manière opérationnelle les orientations de la Charte 2013>2028 et du Schéma paysager.

La Chaîne des puys - faille de Limagne a été inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en juillet 2018 lors du 42ème Comité du Patrimoine mondial. En effet, le Haut lieu tectonique Chaîne des puys - faille de Limagne constitue un théâtre géologique unique qui permet de voir et comprendre un phénomène colossal qui façonne la surface de notre planète : la rupture d'un continent (ou rift). Cette inscription a été lancée en janvier 2007 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en lien étroit avec le PNRVA, et ce projet a fait l'objet d'une large dynamique locale qui a mobilisé les collectivités territoriales, les entreprises, les prestataires et les habitants du territoire. Cette reconnaissance engage tous les acteurs à garantir l'intégrité physique du Bien. L'inscription est donc accompagnée d'un Plan de gestion, qui vise à préserver la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien.

Sous la responsabilité de la Direction générale (DG), le Responsable de la Direction " Urbanisme, transition paysagère et énergétique " a pour principales missions de mettre en œuvre les outils et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux et des dispositions de la Charte 2013>2028 ainsi que la participation à l'élaboration de la charte 2028>2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au niveau local, à travers notamment la réalisation de Plans de paysage, le suivi des projets d'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, etc.), la coordination de l'inventaire du petit patrimoine bâti, etc. Il est également en charge de l'animation de la direction, en lien étroit avec les autres directions, et en particulier la Direction " Patrimoine mondial Chaînes des puys - faille de Limagne ".

La personne recrutée dirigera le pôle « Urbanisme, Transition Paysagère et Énergétique ».

MISSION ET OBJECTIFS ASSIGNES

Sous la responsabilité de la Direction Générale, le (la) Responsable de la Direction « Urbanisme, Transition Paysagère et Énergétique » aura pour principales missions de :

1 –

Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.) ;
Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités en matière d'urbanisme de planification, de la phase de conception jusqu'à l'arrêt du projet, en favorisant la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux ;
Elaborer/rédiger le Regard du Parc (porter à connaissance) lors de toute élaboration ou révision de document d'urbanisme ;
Préparer les avis du PNRVA sur les documents d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2028, dans le Regard du Parc et dans le Plan de gestion Chaîne des puys - faille de Limagne.

2 –

Participer à l'élaboration de la nouvelle Charte qui portera sur la période 2028-2043.

3 –

Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel ;
Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel (écobourgs, centres-bourgs, projets touristiques, etc.), en mobilisant si nécessaire les partenaires de l'Atelier Rural d'Urbanisme : CAUE, DDT, CD, EPF, etc. ;
Créer et animer des outils de sensibilisation et de communication à destination des collectivités et du grand public (guides, outils numériques, etc.) contribuant à l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale et à la compréhension des enjeux spécifiques au Parc Naturel Régional.

4 –

Animer et mettre en œuvre les démarches et outils en faveur de l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale du bien inscrit ;
Suivre la mise en œuvre du Plan de paysage de la Vallée de la Rhue - Val de Sumène, du Plan de paysage du Syndicat Mixte du Puy-Mary et du Plan de paysage de la Chaîne des puys - faille de Limagne en lien avec la responsable de la Direction « Chaîne des Puys / faille de Limagne » ;
Identifier à travers le Plan de paysage les points noirs paysagers à traiter prioritairement, et définir les actions nécessaires à leur suppression ou transformation ;
Suivre le pilotage, en lien avec les partenaires concernés, de l'observatoire photographique des paysages, et participer au suivi de l'étude sur les aires d'influence paysagère Chaîne des puys - faille de Limagne ;
Contribuer au travail du PNRVA sur l'intégration paysagère des antennes-relais et des infrastructures électriques. contribuer aux avis au cas-par-cas de la DREAL et à la préparation des avis du PNRVA en CDNPS.

5 –

Contribuer à l'animation de la direction en lien avec les objectifs fixés par la DG ;
Assurer la coordination de la Direction "Urbanisme, transition paysagère et énergétique" ;
Participer aux réunions de DG et à tous les travaux réalisés en lien avec la DG (évaluation, financeurs, budgets, réunions d'équipe, etc.) ;
Participer aux Comités syndicaux ;
Participer aux réunions et travaux du Conseil scientifique (CSP) du PNRVA ;
Travail en collaboration avec les autres Directions (Attractivité, Marketing territorial et Patrimoines naturels) et collaboration étroite avec la Direction "Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne" ;
Préparer et conduire les entretiens professionnels des agents au sein de la direction ;
Préparer les fiches de poste et participer aux recrutements des agents au sein de la direction ;
Préparer les programmes d'actions, les budgets et assurer la recherche de financements ;
Préparer les bilans, rapports d'activités et participer aux démarches d'évaluation de la Charte 2013>2028.

6 –

Participer à la définition et au suivi des actions énergie/mobilités (journées d'information énergie, suivi et avis sur les projets énergétiques territoriaux (éolien, photovoltaïque, géothermie, etc.), TEPCV, Covoit'ici, etc...).

PROFIL RECHERCHE

Formation : Formation supérieure dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement (géographe, urbaniste, paysagiste) diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5)

Expérience : Au moins cinq années en conduite et animation de projets dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, un CAUE ou une Agence d'urbanisme serait un atout.

Compétences requises :

- capacités de management et de coordination d'équipe.
 - expérience en conduite et animation de projets au sein ou en lien avec les collectivités territoriales.
 - connaissance des missions et du fonctionnement d'un Parc naturel régional serait souhaitables
 - connaissance des politiques et outils de l'urbanisme (de planification notamment) et du paysage : SCOT, PLUi, Plan de paysage, etc.
 - connaissance des logiques d'acteurs et de leurs compétences (DDT, CAUE, EPF, etc.).
 - connaissances des enjeux environnementaux spécifiques aux territoires ruraux (urbanisme, énergies, continuités écologiques, mobilités, etc.).
-
- capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse.
 - capacités de conduite de réunions et d'animation de démarches à vocation pédagogique.
 - capacités rédactionnelles et de communication.
 - sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
 - sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus.
 - Permis B indispensable

INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

Rémunération : selon expérience et statut + régime indemnitaire + participation prévoyance + CNAS.

Entretiens : mi-octobre 2024

Basé : Siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Montlosier, 63970 Aydat)

Déplacements : fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur.

Poste à pourvoir : dès que possible

Contacts et renseignements au Syndicat mixte du Parc :

Baptiste DEGUIN

Directeur du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
T 04 73 65 64 09 | Mail direction@parcdesvolcans.fr

CANDIDATURE

Envoyer **CV** et **lettre de motivation** (et d'éventuelles autres pièces)

avant le 06 octobre 2024

à l'attention de Monsieur Lionel CHAUVIN - Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

de préférence en utilisant le formulaire proposé sur l'offre en ligne sur le site du Parc (accessible depuis cette page <https://www.parcdesvolcans.fr/emplois-stages>),

Sinon, par mail : rh@parcdesvolcans.fr